

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023
PROCES VERBAL SUCCINCT

1 - Fonds de concours Transition Energétique – Délibération concordante Métropole Européenne de Lille - Ville de Hem

Par délibération DEL/2022/FI/69 en date du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé la sollicitation par la ville du Fonds de Concours Transition Energétique et Bas Carbone du Patrimoine Communal pour la réalisation du projet de Rénovation de l'Eclairage Public de la commune.

A la suite de cette sollicitation, le Bureau Métropolitain du 20 janvier 2023 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 473 125,20 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

VOTE : UNANIMITE

2 - Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'abroger la délibération n°116 en date du 15 décembre 1994 fixant l'attribution de logement par nécessité absolue de service aux concierges des salles de sports ou polyvalentes. En effet, il y a lieu d'actualiser la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que la liste des logements concernés.

VOTE : UNANIMITE

3 - Organisation spécifique du temps de travail des personnels logés par nécessité de service

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics d'accorder une concession de logement par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Concernant l'emploi d'agent logé au sein de la ville de Hem, et en particulier au sein du service des sports et de la culture, il y a lieu de considérer comme étant du travail effectif l'exercice des missions de l'agent, pendant lesquelles il se trouve à la disposition de son employeur.

Il est demandé d'adopter l'organisation spécifique du temps de travail de ces personnels en respect des garanties minimales.

VOTE : UNANIMITE

4 - Forfait mobilités durables – Modification

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n° DEL/2022/RH/31 du 19 mai 2022 a instauré la mise en œuvre du forfait mobilité durable.

Il précise que le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 est venu modifier les conditions et les modalités d'application relatives au « forfait mobilité durable » dans la fonction publique territoriale.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'actualiser la délibération du 19 mai 2022 et d'appliquer les nouvelles modalités.

VOTE : UNANIMITE

5 - Installation de la formation spécialisée du Comité Social Territorial

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impacte notamment les instances du dialogue social et plus particulièrement le Comité Technique (CT) et le Comité d'hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui ont fusionné en une instance unique dénommée le Comité Social Territorial (CST).

Toutefois, pour les collectivités employant au moins 200 agents, il est prévu de créer une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au sein de cette instance.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter la création de cette formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité, du C.C.A.S. et de la Résidence Autonomie de la Marque.

VOTE : UNANIMITE

6 - Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Il explique qu'au regard des besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à la suppression et à la création de postes à compter du 1^{er} avril 2023. Ces suppressions et créations entrent dans le cadre des nominations suite à concours, avancements de grade ou promotions internes, ainsi que la prévision des recrutements en cours. Dès lors que le processus de recrutement est finalisé, un ajustement du tableau des effectifs est ainsi effectué. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs.

VOTE : UNANIMITE

7 - Création d'un SIVU Fourrière animale – acceptation du périmètre et de ses statuts

En application de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé.

Par ailleurs, le Maire détient un pouvoir de police concernant la divagation des animaux malfaisants ou féroces (Article L2212-2 du CGCT).

L'option retenue pour porter la solution de manière pérenne est celle de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault. Cette structure permettra d'offrir un service de qualité et de mutualiser les dépenses de structure et de personnel.

Monsieur le Préfet du Nord a édicté un arrêté de périmètre en date du 17 janvier 2023 auquel était annexé le projet des statuts.

Dès lors et à la lumière des dispositions applicables, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de sa notification, pour se prononcer sur le périmètre ainsi arrêté et sur les statuts dudit groupement.

VOTE : UNANIMITE

8 - SIVU fourrière animale – Désignation des représentants de la ville

Le Conseil Municipal vient d'approuver la rédaction de l'arrêté de périmètre, édicté par le Préfet du Nord en date du 17 janvier 2023, notifié le 17 janvier 2023, ainsi que les statuts annexés.

Après avoir obtenu la majorité requise, soit par approbation expresse des Conseils Municipaux concernés, soit par silence de ces derniers dans un délai de trois mois suivant la notification de l'arrêté préfectoral susvisé, le Préfet du Nord actera la création du syndicat intercommunal à vocation unique par arrêté Préfectoral.

A la lettre des dispositions de l'article 6 des statuts du SIVU pris en application des articles L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-6 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Hem doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi ses membres.

VOTE : UNANIMITE

9 - Association Espace de Vie Saint Exupéry – Programmation Contrat de Ville 2023 – Changement d'intitulé d'une action

Dans le cadre du Contrat de Ville, l'Espace de Vie Saint Exupéry a sollicité l'aide financière de la Ville de Hem pour une action intitulée « Contribuer à la réussite éducative des collégiens », reprise comme telle dans la délibération relative aux subventions aux associations.

Au cours de l'instruction du Contrat de Ville 2023, cet intitulé a été modifié par erreur en « Rebondir vers son avenir » et repris ainsi dans la délibération relative à la programmation du Contrat de Ville 2023.

Il est proposé de modifier l'intitulé « Rebondir vers son avenir » dans la programmation du Contrat de Ville par « Contribuer à la réussite éducative des collégiens » afin de mettre en cohérence l'intitulé de cette action avec celui de la délibération relative aux subventions aux associations.

VOTE : UNANIMITE

10 – Délibération retirée

11 – Tarification de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et de l'Ecole Municipale de Musique

Cette délibération propose une révision de la participation des familles aux écoles municipales d'arts plastiques et de musique en tenant compte du coefficient familial et dans l'objectif renforcé d'ouverture à la culture pour tous.

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

12 – Tarification des séances de cinéma au Zéphyr

Chaque année, à chaque période de vacances scolaires, la ville propose une séance de cinéma destinée aux familles et projette ainsi un film ou un dessin-animé accessible à tout public.

Cette délibération propose un nouveau tarif à 4€ pour les séances de cinéma qui ont lieu au Zéphyr.

VOTE : UNANIMITE

13 - Projet Educatif Territorial – Règlements Intérieurs des structures d'accueil de loisirs

Par délibération n° DEL/2017/AE/71 en date du 30 juin 2017, le conseil municipal a acté le projet éducatif territorial de Hem 2017/2020 qui a été renouvelé par délibération n° DEL/2021/AE/130 pour 2021 et 2022, reconduite tacitement pour 2022/2023.

Aujourd'hui, il s'agit d'entériner les règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2023/2024.

VOTE : UNANIMITE

14 - Accueils de loisirs enfants et jeunes – Tarifs année 2023-2024

La délibération a pour objet de présenter la révision des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils de loisirs multiactivités, des séjours courts et des sorties organisées par la Ville.

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

15 - Restauration scolaire et accueils périscolaires – Tarifs année 2023-2024

La délibération a pour objet de présenter la révision des tarifs de la restauration scolaire et extrascolaire ainsi que ceux des accueils périscolaires.

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

16 – Délibération retirée

17 - Partenariat en faveur d'un sportif de haut niveau

La ville a décidé d'accompagner Soheb Bouafia, jeune hémolois et sportif de haut niveau en boxe anglaise. Soheb Bouafia est actuellement en équipe de France et a pour objectif de décrocher un billet pour les Jeux olympiques à Paris en 2024.

Dans ce cadre, il est proposé d'acter une convention de partenariat, laquelle définit les conditions dans lesquelles la ville apporte un soutien renforcé à Soheb BOUAFIA, inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau depuis 2019 ; étant entendu que l'athlète s'engage à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires pour évoluer au plus haut niveau de sa discipline.

VOTE : UNANIMITE

18 - Tarification de l'Ecole municipale de natation

La délibération a pour objet de présenter la révision des tarifs de l'école de natation.

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

19 - Révision du PLU 3

Il convient de donner un avis sur le projet du PLU3 arrêté par la MEL. Le conseil municipal peut exprimer des demandes d'ajustement du projet qui seront examinées par le conseil Métropolitain lors de l'approbation du PLU3 au regard de l'enquête publique et des avis émis par les autres communes.

Tous les documents sont consultables sur le site de la MEL :

<https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/V20230210/index.html>

**VOTE : 30 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : JACQUES DUPONT ET 2
ABSTENTIONS : MATHILDE LOUCHART ET KARIMA CHOUIA**

**20 - Cession d'une parcelle cadastrée section AN 172, 99 rue du Général Leclerc
- Régularisation foncière**

Il s'agit d'une cession de régularisation. Avant la construction du garage, il existait un poste de transformation électrique. Il y a eu un accord avec l'ancien propriétaire pour lui rétrocéder cette parcelle contre une partie de son terrain pour réaliser une partie du chemin à l'arrière du Centre Technique Municipal. La rétrocession a été faite par le riverain mais pas par la ville qui s'était engagée à régulariser. Les frais seront supportés par l'acquéreur.

VOTE : UNANIMITE

21 - Désaffectation – Déclassement de parcelles rue du 6 juin 1944

Il s'agit des parcelles, appartenant à la ville, vendues pour la construction de deux immeubles d'habitation et commerces qu'il convient de sortir du domaine public de la ville.

Des barrières ferment le parking et la délibération permet de réaffermir la sortie du terrain du domaine public de la commune et de sa désaffectation, conditions préalables et obligatoires pour pouvoir vendre.

VOTE : UNANIMITE

**22 - Dénomination du rond-point avenue Delecroix / Entrée de Forest sur
Marque**

Il s'agit de donner un nom au rond-point à l'entrée de Forest sur Marque qui est basé sur Hem. La ville acquiesce à la demande du maire de Forest qui souhaiterait que ce rondpoint soit nommé au nom de Laurent Desbiens.

VOTE : UNANIMITE

23 – Délibération retirée

24 - Délibération retirée

25 - Exercice 2023 – Budget principal ville de Hem – Décision modificative n°1

La décision modificative a pour objet de désaffecter les crédits prévus au budget primitif d'une imputation comptable vers une autre imputation comptable, ceci pour le même site (Site Dunant).

Cela est motivé par la nécessité, non prévisible au moment du budget primitif, de réaliser prioritairement des travaux à l'intérieur du bâtiment, en lieu et place de ceux prévus initialement en extérieur.

VOTE : UNANIMITE

26 - Participation au GIP AGIRE

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers différentes thématiques. A ce titre, par délibération DEL/2023/FI/3 en date du 1^{er} février 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la réalisation des différentes actions présentées au titre de l'année 2023 et a déterminé souverainement les subventions qu'il souhaitait attribuer aux associations dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet.

Aujourd'hui, il convient de prévoir la convention financière relative à la participation annuelle 2023 au GIP AGIRE, qui s'élève à un montant de 183 720 €, dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

VOTE : UNANIMITE

27 - Tarification des courses d'Oxyg'Hem

La délibération a pour objet de présenter les tarifs des courses d'Oxyg'Hem.

VOTE : UNANIMITE

28 - Cession de foncier municipal rue du 6 juin 1944

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de délibérer à nouveau sur la vente du site des anciens ateliers municipaux, propriété de la ville. Ce site a déjà fait l'objet de différentes délibérations pour son déclassement et sa cession. Mais, le parking déclassé en 2016 a été, un temps réaffecté, à l'usage du public et fait l'objet d'un nouveau déclassement.

Le Conseil Municipal venant de constater la désaffectation et ayant prononcé le déclassement des parcelles sis rue du 6 juin 1944 et rue de la Marjolaine cadastrées AS 260p1, AS 272, AS 270, AS 922, AS 923, AS 925, AS 927, AS 932, AS 934, AS 937 et AS 939, Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ce foncier.

VOTE : UNANIMITE

29 - Taux de fiscalité locale 2023 – Modification

Par courrier reçu des services de la Préfecture en date du 24 mars 2023, l'attention de la commune a été attirée sur le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », et qu'il appartient aux communes de voter annuellement, et avant le 15 avril, ce taux de « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

Clémentine NOUQUERET,
Conseillère Municipale,
Secrétaire de Séance

Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical line, positioned above the printed name and title of the Mayor.